

Les notes d'analyse du CIHEAM

N° 38 – Septembre 2008

Libéralisation, inflation et niveau de vie au Maroc

Hicham Attouch

*Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
Université Moulay Ismaïl Meknès - Maroc*

Libéralisation, inflation et niveau de vie au Maroc

Dr. Hicham Attouch

*Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
Université Moulay Ismaïl Meknès - Maroc*

Introduction

Avec le renchérissement des hydrocarbures et des matières premières¹ et le creusement du déficit américain conjugué à la chute vertigineuse du dollar qui bénéficie aux exportations de ce pays et nuit aux autres, les conjoncturistes se demandent s'il ne s'agit pas des prémices d'une nouvelle crise économique internationale à l'instar de celles des années 1929 et 1970. Par ailleurs, l'essor des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) a changé les données de l'équation économique mondiale : une forte demande des matières premières et de consommation et une offre de produits à bon marché surtout de la part de la Chine.

L'onde de choc de la crise n'a pas partout les mêmes effets. Ainsi, les pays exportateurs du pétrole, des métaux et des produits alimentaires, tirent des revenus considérables, au moment où les pays importateurs des mêmes produits ou matières connaissent des pertes substantielles. Le Maroc figure dans ce second groupe. En 2006, le Maroc a été classé en zone rouge à cause de la détérioration de sa balance commerciale de plus de 1 % du PIB (Helbling et al, 2008).

Face à cette conjoncture difficile et cette dépendance croissante de l'étranger, les vagues de protestation des personnes ayant vu leur pouvoir d'achat se déprécier face à la montée du coût de la vie² n'ont pas tardé à se manifester (Sefrou, Sidi Ifni, etc.). A ce titre, la maîtrise de l'inflation devient l'une des priorités des politiques économiques, des stratégies et des programmes d'action.

La présente note est un essai de décryptage de la situation économique au Maroc, à travers la mise en relation de certains indicateurs macroéconomiques relatifs à : l'ouverture commerciale, la croissance économique, l'inflation et les dépenses des ménages.

¹ L'année 2005 constitue un nouveau tournant dans l'économie mondiale. Ainsi, sous la pression de la demande et de la spéculation, le prix du pétrole n'a cessé de s'accroître franchissant la barre historique des 100 \$US.

² « L'inflation a des effets négatifs parmi lesquels : une redistribution arbitraire des revenus (favorisant les débiteurs, défavorisant les créanciers et les groupes sociaux à revenus fixes), un climat général d'incertitude et de spéculation ; etc. Le processus étant cumulatif une inflation « rampante » peut rapidement devenir une inflation « galopante » entraînant l'instabilité monétaire et menaçant les différents équilibres comptables et sociaux internes et externes. » Khrouz et al (1991), pp 270.

1 Ouverture, équilibre commercial et croissance

De manière plus générale, la libéralisation du commerce a principalement consisté à (Banque Mondiale, 1999) :

- Abaisser le montant maximum des droits d'importation (de 400 % qui a prévalu en 1983 à seulement 35 % en 1993) ;
- Simplifier la structure tarifaire (de 26 à 9 catégories) ;
- Appliquer le contrôle des prix à 29 biens et services au lieu d'environ 172 catégories de produits en 1993 ;
- Ramener les droits pondérés de douane sur importations à 16 % en 1996, alors qu'ils culminaient à 20 % en 1993 ;
- Réduire la proportion de la production manufacturière protégée par des restrictions quantitatives (de 60 % en 1983 à 10 % en 1993) ;
- Le taux moyen de protection estimé à 38,3 % en 1990 a baissé à 23,5 % en 1995 et pour stimuler les exportations, les entreprises exportatrices bénéficient entre autres du « régime d'admission temporaire » (Achy et Sekkat, 2007).

Pour le Maroc, outre ces mesures, l'ouverture commerciale s'est renforcée par la signature de plusieurs accords de libre échange, notamment la GZALE³ et l'accord d'association avec l'Union Européenne signé en février 1996. Dans le cadre de ces accords, le démantèlement tarifaire venait en tête des clauses, en particulier avec l'UE⁴ et l'AELE⁵ entrés en vigueur le 1^{er} mars 2000⁶ (100 % sur les biens d'équipement en 2000, 100 % depuis 2003 sur les matières premières, les pièces de rechange et les produits non fabriqués localement et enfin 10 % annuellement à partir de 2003 pour les produits fabriqués localement). Cette exigence s'amplifie davantage pour le Maroc avec les accords de libre échange avec les pays arabes⁷, les Etats Unis⁸ et la Turquie⁹.

³ Grande Zone Arabe de Libre Echange - Convention de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux Interarabes signée à Tunis le 17/02/1981, mise en application le 01/01/1998.

⁴ L'accord prévoit la suppression pendant une période maximale de 12 ans des droits de douane et taxes d'effets équivalents applicables à l'importation des produits industriels originaires de l'UE et l'établissement effectif de la zone de libre échange entre le Maroc et l'UE accompagnée par une coopération financière accrue dans le cadre du Programme MEDA.

⁵ A l'instar de l'Accord d'Association Maroc-UE, le Maroc a signé un accord de libre échange similaire avec les pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) en 1998.

⁶ Le 1er mars 2000, l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs états membres et le Royaume du Maroc est entré en vigueur après avoir été ratifié par les Parlements des Quinze états membres de l'Union européenne (Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc, 2000).

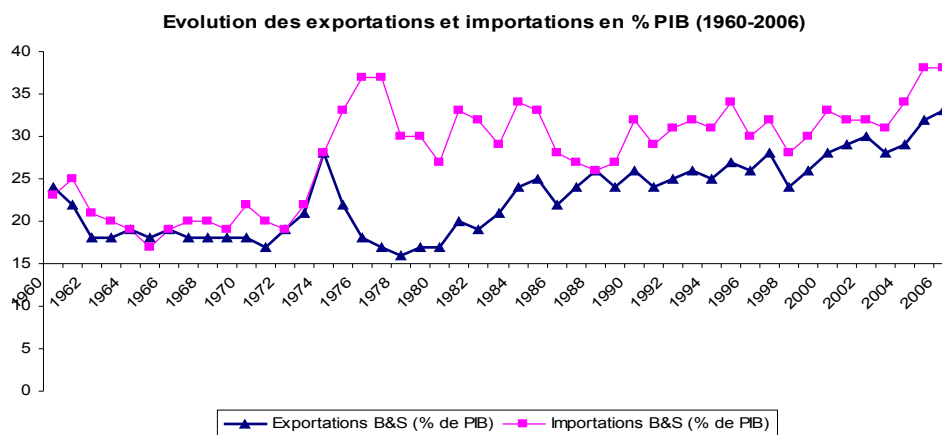
⁷ L'Accord d'Agadir du 8 mai 2001 réunit le Maroc, la Jordanie, la Tunisie et l'Egypte. Il prévoit la création d'une Zone de libre-échange (ZLE) et une exonération totale (100 %) des produits industriels à partir du premier janvier 2005.

⁸ L'ALE conclu entre le Maroc et les Etats-Unis prévoit, entre autres, la libéralisation immédiate de secteurs incluant près de 95 % des produits manufacturés au Maroc, avec une exonération des droits de douanes sur une période de 10 ans du secteur textile et habillement.

⁹ L'ALE signé entre le Maroc et la Turquie qui est entré en vigueur en janvier 2005 stipule qu'une ZLE sera instaurée progressivement sur une période transitoire maximale de dix années. Les produits industriels marocains bénéficieront de l'exonération totale dès l'entrée en vigueur de l'accord. Côté turc, les droits de douane y affèrent et taxes d'effet équivalent devront être éliminés progressivement sur cette période de 10 ans, à raison de 10 % annuellement ou de 3 % annuellement durant les trois premières années et de 15 % dès la quatrième année.

La conséquence des dispositions prises en matière commerciale : un accroissement du taux d'ouverture du pays (Cf. Graphique 1).

Graphique n° 1



Source : Construit des données WDI (2007)

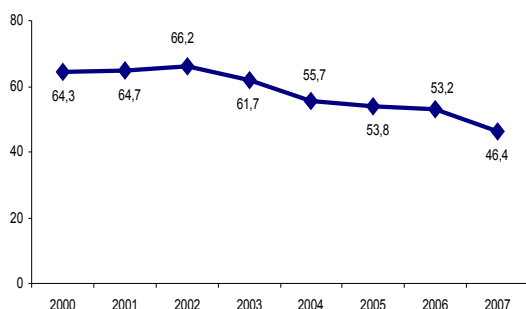
Le graphique ci-dessus montre que le commerce extérieur marocain a connu trois cycles bien définis : un premier cycle de 1960 à 1975 où le taux d'ouverture était relativement faible mais avec une évolution quasi-identique des exportations et des importations ; un second cycle de 1976 à 1983 marqué par une chute libre des exportations (à cause surtout de la baisse du prix des phosphates) avec une légère reprise à la fin du cycle et une montée exponentielle des importations. Le troisième cycle, qui démarre juste après 1984, date de début de déploiement de la réforme commerciale, caractérisée par une évolution simultanée des importations et des exportations dans le même sens au delà des 25 % du PIB pour chacun d'eux. A noter qu'à partir de 2004, il y a eu une croissance soutenue des échanges extérieurs avec une évolution plus prononcée des importations.

Cependant, l'amélioration du commerce extérieur cache d'autres réalités :

- Ralentissement apparent du taux moyen de croissance des exportations (2,9 % entre 2001-2004 contre 14,5 % en 1980-1985 et 11,5 % au quinquena 1986-1990). Le même phénomène pour les importations mais à un rythme moindre (les taux enregistrés sont respectivement 14,9 %, 11,4 % et 8,2%). Cette tendance s'explique par les conditions climatiques, le prix du phosphate, l'appréciation du taux de change du Dirham et la concurrence des pays de l'Europe de l'Est et d'Asie sur les marchés traditionnels d'exportation notamment l'UE (Achy et Sekkat, 2007) ;
- Maintien de la même structure des échanges avec quelques changements : une forte augmentation des importations des biens finis de consommation (18 % en 2007 contre 7,8 % en 1980) ; une baisse des exportations des produits bruts (10,2 % en 2007 contre 40,2 % en 1980), un accroissement de 3 fois des exportations des biens finis de consommation et passage des exportations d'équipement de 0,3 % en 1980 à 11,5 % en 2007 (Office des Changes, 2008),
- Faible diversification des destinations des échanges prédominance de l'UE avec 2/3 du total des échanges en 2007, soit presque la même part qu'en 1994 (Office des Changes, 2008) ;
- Maintien d'un certain équilibre du commerce extérieur grâce aux services, puisque le taux de couverture des biens (balance commerciale) se détériore. Ainsi, il est passé de 64,3 % en 2000 à seulement 46,4 % en 2007 (Cf. Graphique 2) à cause, entre autres du renchérissement des biens importés : énergie, denrées alimentaires, corps gras, etc.

Graphique n° 2

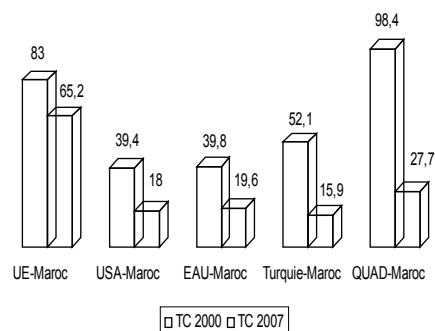
Taux de couverture "Biens" % (2000-2007)



Source : Construit des données de l'Office des Changes (2004, 2005 et 2007)

Graphique n° 3

Evolution taux couverture "Biens" dans ALE en % (2000-2007)



Source : Construit des données de l'Office des Changes (2007)

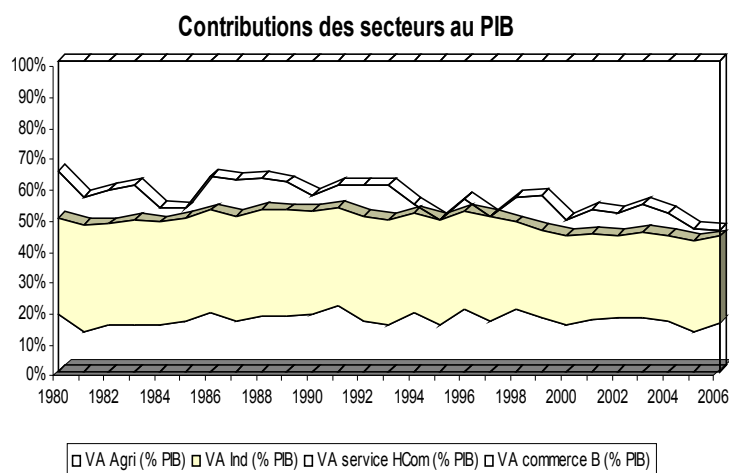
Par ailleurs, le taux de couverture des importations des biens par les exportations vis-à-vis des pays avec lesquels le Maroc a signé des ALE a aussi diminué de manière considérable (Cf. Graphique 3), bien que ses accords soient à leur début et que le Maroc semble être avantagé par des délais de grâce dans la levée des droits tarifaires¹⁰. Cette réalité démontre que la logique défensive dans les négociations s'est répercutée sur l'équilibre du commerce extérieur des biens avec les pays partenaires, bien que dans le cadre de l'accord quadripartite d'Agadir, la mauvaise performance du Maroc est apparente avec une chute du taux de couverture de 98,4 % en 2000 à seulement 27,7 % en 2007. Le déficit commercial s'est multiplié vis-à-vis de l'Egypte (10 fois) et de la Tunisie (15 fois). Le seul pays par rapport auquel le Maroc réalise un excédent est la Jordanie (de 39 millions de dirhams en 2000 à 213 millions de dirhams en 2007). Ceci dit, les ALE fonctionnent plein régime dans le sens des importations mais peu en faveur des exportations, ce qui pose le problème de l'offre exportable en marchandises vers les pays partenaires. Le constat que nous venons de dresser est d'ailleurs souligné par le CIHEAM¹¹ (2008) « *un vif débat existe sur la mise en place de la ZLE euro-méditerranéenne prévue à l'horizon 2010 dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Plusieurs études d'impact menées dernièrement posent en effet la question de sa stabilité socio-économique [...] L'ouverture des marchés pourrait au contraire stimuler les exportations européennes sur la rive sud, là où les besoins sont importants et grandissants en produits de base que l'Europe marchande bien (céréales, lait, viandes)* ».

Sur un autre registre, l'examen de la contribution de chaque secteur au PIB, depuis 1980, fait ressortir que l'adoption de la libéralisation a favorisé le commerce puisque sa part est passée de 35 % en 1980 à 55 % en 2006 (Cf. Graphique 4). La part de l'industrie est restée quasi-identique même si on note une perte de 6 points durant la décennie 2000.

¹⁰ L'exonération est totale sur les exportations marocaines et le démantèlement tarifaire est progressif pour les importations auprès de certains ALE. Démantèlement total à partir de 2010 pour les USA, 2015 pour la Turquie et 2012 pour l'UE.

¹¹ Méditerranée 2008 « les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée ».

Graphique n°4



Source : Construit des données WDI (2007)

Malgré son poids relativement faible dans la structure de la valeur ajoutée globale (entre 20 % et 13 % selon les campagnes agricoles), le secteur agricole demeure un facteur déterminant pour la croissance globale au Maroc en raison de la forte fluctuation de sa production et de l'emploi d'environ 40 % de la population active (BKAM, 2008). Certes, les secteurs secondaire et tertiaire ont connu ces dernières années une dynamique de croissance soutenue, mais à leur tour peuvent connaître des contre performances.

Est ce que cette situation n'a pas de répercussions sur le vécu des ménages et leur consommation finale ?

2 Inflation, rémunérations et niveau de vie

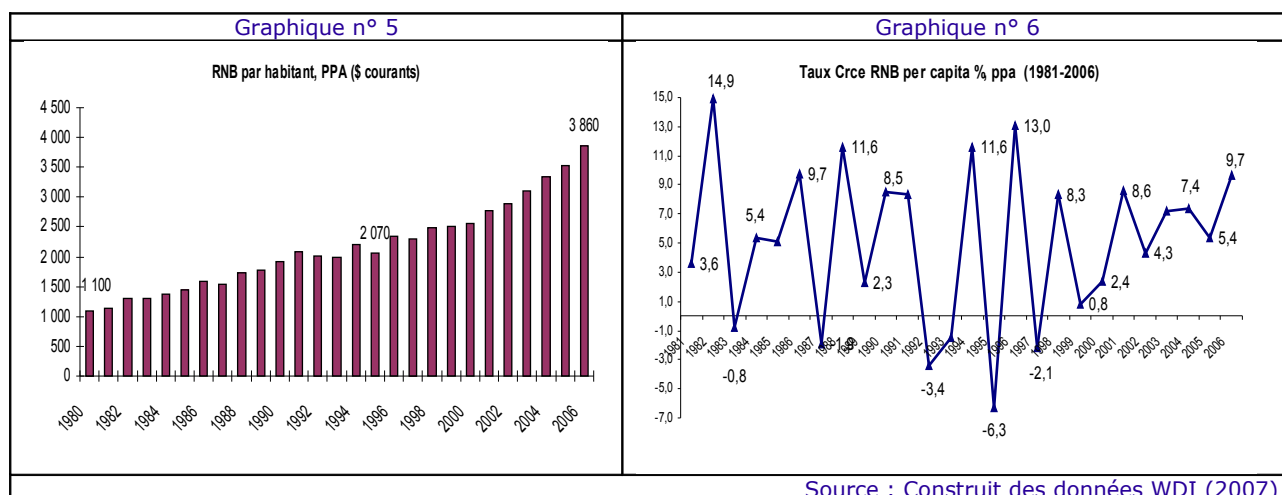
L'économie marocaine a connu deux cycles d'inflation bien définis : un premier cycle de 1990 à 1995 où l'inflation s'est située au-delà de 5 % et un second de 1996 à 2007 qui oscillait autour de 2 %¹². « L'inflation sous-jacente a poursuivi sa tendance haussière entamée à la fin de l'année 2007. Cet indicateur est en effet passé de 2 % en décembre 2007 à 2,3 % en janvier et à 3 % en février... l'analyse confirme la persistance de risques orientés à la hausse sur l'évolution future de l'inflation. » (BKAM, 2008). Selon la BKAM et le HCP, dans divers rapports et notes, l'accélération de l'inflation est attribuable au renchérissement des produits alimentaires de base comme les céréales et les corps gras, essentiellement impactés par l'évolution du prix des produits pétroliers. Toutefois, une marge de l'inflation globale à pour cause la spéculation puisque les prix du butane et des carburants à la pompe sont restés stables d'un mois à l'autre. Par ailleurs, le taux d'inflation national cache des fortes disparités régionales : les villes comme Oujda, Meknès, Fès, Marrakech, Laâyoune et Rabat sont plus touchées avec des taux d'inflation entre 2,3 % et 4,1 %.

Concrètement, les prix des biens de première nécessité ont augmenté comme suit : la farine spéciale de 70 %, l'huile de table de 50 %, le sucre de 23 %, le beurre de 66 %, le lait de 5 % ... Bref, un calcul simple du coût du panier d'un ménage moyen constitué de 5 personnes serait de 100 dirhams/jour au

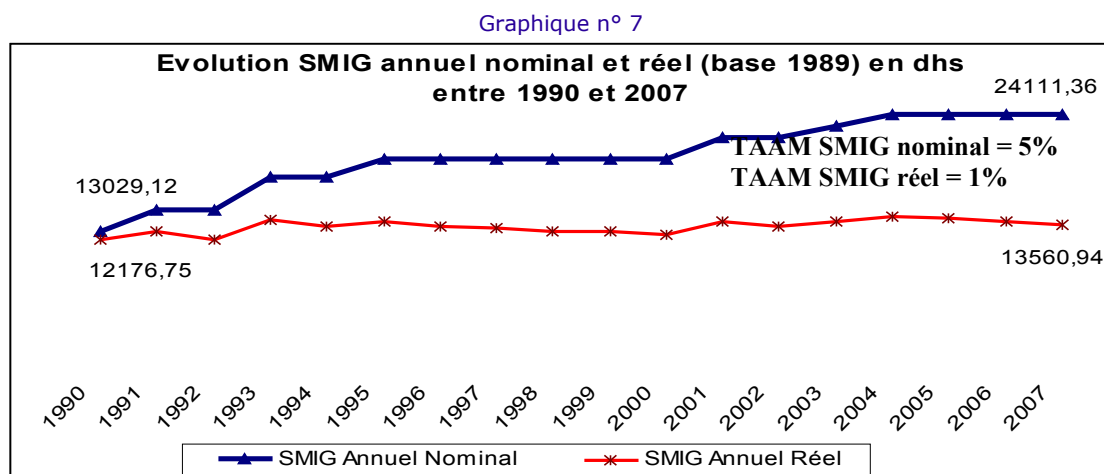
¹² Faisons tout d'abord des précisions méthodologiques : Le taux d'inflation a été calculé sur la base de l'indice du coût de la vie (base 100 : 1989) « ICV » concernant la population urbaine dite «modeste». Cet indice mesure l'évolution relative des prix de détail dans le temps et dans l'espace. Le panier de l'indice contient désormais 385 articles et 768 variétés de produits (y compris les produits subventionnés) représentant l'essentiel des produits consommés par la population de référence. Aussi, l'effet de la compensation sur l'ICV ne peut être isolé ; de ce fait, il constitue un biais réducteur du taux de l'inflation.

minimum (Rami, 2008), sans évoquer le loyer et les factures d'eau, d'électricité et des télécommunications.

Paradoxalement à la tendance inflationniste, entre 1980 à 2006, le revenu National par habitant n'a connu qu'une multiplication par 3,6. Durant les deux premières décennies de la période considérée (Cf. Graphique 5), l'évolution était très faible avec des régressions pour certaines années. A compter de 1998, l'accroissement s'est maintenu, seulement ceci ne se faisait pas avec un rythme soutenu comme le montre le Graphique 6. Il ressort de ce dernier de fortes fluctuations entre 1981 et 1999 et d'autres modérées juste après. Cette réalité est liée aux taux de croissance du PIB lui-même influencé par un ensemble de facteurs que nous avons cité précédemment.



Sur le plan microéconomique, le salaire minimum garanti (SMIG) est resté stable en nominal et s'est légèrement déprécié en termes réels (BKAM, 2008). Le Graphique n° 7 ci-dessous confirme l'érosion du pouvoir d'achat du SMIG en dépit des augmentations nominales depuis 1990. En effet, sous l'impact de l'inflation, le taux d'accroissement annuel moyen du SMIG se trouve rapporté de 5 % à seulement 1 %, soit un pouvoir d'achat en 2007 quasi-identique à celui de 1989 (Cf. Graphique 7).



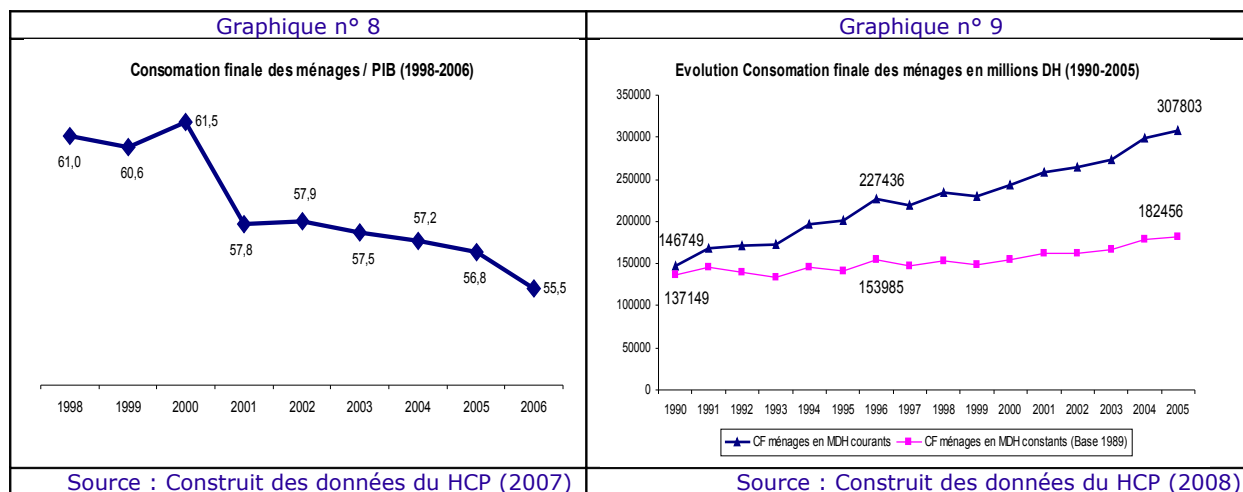
Le SMIG annuel a été calculé par multiplication du salaire horaire par 26 jours (nombre maximum à déclarer mensuellement à la CNSS) le tout par 12 mois.

Source : construction personnelle des données du HCP¹³

¹³ (rubrique indicateurs & agrégats consultée en juin 2008)

Plus grave encore, l'épreuve de la réalité montre que beaucoup de salariés reçoivent des rémunérations en-dessous du SMIG (agents de sécurité, travailleuses du textile, etc.). En se référant aux données des déclarations à la CNSS, en 2006, 41 % des salariés déclarés à la CNSS, soit 662.116, recevaient une rémunération inférieure ou égale au SMIG (CNSS, 2007).

L'inflation conjuguée à la faiblesse des revenus et les problèmes de répartition engendrent une pression sur le pouvoir d'achat de la majorité de la population. Effectivement, selon les données du Graphique 8, la part de la consommation finale des ménages du PIB en nominal s'est effondrée, en moins de 10 ans, de 10 points. L'inflation n'est de nature à améliorer la situation des ménages. En effet, il ressort du Graphique 9 qu'en termes réels la consommation finale des ménages en 2005 n'a pas connu de véritable évolution par rapport à l'année de base (1989).



Partant du fait que les salaires réels n'ont pas connu une réelle augmentation¹⁴, pendant presque deux décennies, on peut conclure que les dépenses annuelles par habitant s'établiraient au même niveau qu'en 2000-2001 (HCP, 2002), soit 8 300 dirhams (moins de 700 dirhams mensuellement) avec un maintien du même écart entre les villes (10600 dirhams) et les campagnes (5300 dirhams).

Une seule hypothèse pour maintenir le même train de vie : l'endettement à la consommation avec ses effets néfastes à moyen terme. Selon une étude de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, 75 % des marocains ont contracté un ou deux crédits à la consommation¹⁵, 21 % parmi eux se trouvent dans l'incapacité de paiement. En 2007, le total des crédits à la consommation octroyés fut de 1,8 milliards de dirhams sur un total de demandes estimé à 3,7 milliards de dirhams (Al Itihad, 2008). Donc une partie des dépenses à la consommation est couverte par l'endettement. Dans le cas inverse, où l'endettement ne serait pas une solution envisageable par le ménage, une austérité s'impose d'elle-même avec le risque de se trouver dans une situation alimentaire pire que celle déjà constaté en 2005. D'ores et déjà, les marocains souffrent d'une faible consommation annuelle des matières premières : 94kg/personne en légumes contre 167 en Tunisie et 154 en Algérie, 49kg/personne en fruit contre 82 en Tunisie et 123 en Algérie ; enfin même si le Maroc dispose de plus de 3 000 km de côtes, les marocains ne consomment que 9kg par personne/an de poissons contre 11 pour la Tunisie et 45 pour l'Algérie (RM, 2005).

Le bilan socio-économique de la libéralisation au Maroc qu'on vient de dresser est contrasté.

¹⁴ Outre l'augmentation nominale du SMIG à 6 reprises entre 1990 et 2004, des augmentations furent concédées à certaines catégories du personnel de l'administration publique dans le cadre du dialogue social (ingénieurs, administrateurs, techniciens et enseignants).

¹⁵ Les crédits à la consommation sont demandés par ordre de priorité pour : l'achat de voitures, l'équipement électroménager, la couverture des frais de scolarité, le remboursement d'autres crédits.

3 La compensation est-elle un palliatif ?

Beaucoup d'analystes estiment que le choc de l'inflation aurait été plus grave en absence des mesures de compensation et de politique commerciale (suspension des droits de douanes en faveur des blés aliments pour bétail et produits laitiers ; en plus des subventions octroyées à l'ONICL¹⁶) qui permettent d'éviter une répercussion totale de la flambée des cours du pétrole et des produits alimentaires de base (blé tendre et national, sucre) sur les prix intérieurs.

Ainsi, la subvention allouée à la caisse de compensation a été multipliée par 5 entre 2002 et 2008, passant de 4 milliards de dirhams à environ 20,8 milliards de dirhams. Les charges de compensation des produits pétroliers à elles seules ont atteint 10,3 milliards de dirhams en 2007 ; elles sont fixées à 13 milliards de dirhams pour 2008¹⁷. Lorsque le prix du brut augmente d'un dollar, la caisse de compensation doit déboursier 450 millions de dirhams (A. G. b, 2008). Pour les céréales, le soutien aux prix de l'orge et du blé tendre est estimé entre 120 et 150 dirhams le quintal pour un total d'environ 60 millions de quintaux en 2008 (A. G. a, 2008).

Les charges de compensation grimpe à 30 milliards de dirhams si l'on tient compte du manque à gagner en terme de la suspension des droits de douanes sur l'orge, le maïs et les blés et la réduction des droits appliquée au lait pasteurisé et en poudre en 2007 et des subventions annuelles pour l'ONICL (A. G. a, 2008).

Outre les difficultés liées au déficit de la caisse, évalué à la fin de 2007 à 9 milliards de dirhams, au tarissement prématuré chaque année des subventions allouées à la caisse (Ramdani, 2008), il faudra insister sur le fait que uniquement 15 % des subventions profitent aux couches cibles (A. G. a, 2008). Par ailleurs, comment des produits qui ont été exonérés de droits de douanes ne voient toujours pas leur prix baisser ? (Harmak, 2008). Ceci montre que les mécanismes du marché ne sont pas sensibles et que les producteurs bénéficient de la rente de situation.

Certes le système de compensation allège le fardeau de l'inflation mais ne peut résoudre la stagflation. Quelles pistes emprunter donc avant que les déficits cumulatifs du système de compensation finissent par l'emporter ?

Les principales propositions, faites par les décideurs, pour sortir du marasme sont plutôt d'ordre réglementaire-institutionnel :

- Adoption du code du consommateur et contrôle plus marqué des prix, aussi bien des produits subventionnés que libéralisés, via l'institution de cellule de veille nationale, de l'observatoire des prix et du conseil de la concurrence ;
- Meilleur ciblage en compensation des couches défavorisées et application de la vérité des prix pour le reste. A noter qu'au Maroc plus d'un tiers de la population se trouve vulnérable à la pauvreté et que des problèmes sont décelés quant aux mécanismes de distribution de la compensation.

Certes, les solutions institutionnelles sont importantes et le maintien en fonctionnement du système de compensation est crucial. Mais, la stagflation n'a de corollaire que la déstabilisation économique et les mouvements de protestation. Une fois installée, elle rend les mesures des politiques conjoncturelles vétustes. Ceci dit, ce phénomène économique devra être résolu par des mesures économiques structurantes susceptibles d'impulser une dynamique de prospérité. Dans l'immédiat, il y a lieu d'encourager a consommation saisonnière et locale.

¹⁶ Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses.

¹⁷ Ce montant est appelé à augmenter compte tenu du prix actuel du Baril du Pétrole qui frôle les 110\$, soit 35\$ de plus par rapport aux hypothèses prévisionnelles de la loi de finances 2008, et la nécessité de déboursier selon les analystes 2 milliards de dirhams par mois en compensation (Ramdani, 2008).

A moyen terme, des mesures en profondeur devront être prises et appliquées :

- Subventions en faveur des producteurs, surtout en agriculture, avec ciblage des subventions de la consommation (octroi de dons en nature directe aux nécessiteux) ;
- Retour aux basiques de l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, au lieu des terres fertiles selon les exigences du Millenium Challenge et dans l'optique d'exportation, il y a lieu de semer ce dont les marocains ont besoin ;
- Appui et promotion des coopératives et sociétés solidaires ayant démontré dans d'autres pays leur capacité de création d'emploi et de répartition ;
- La recherche-développement agricole est capitale pour l'amélioration de la productivité du secteur primaire.

Globalement, la libéralisation a eu un impact contrasté sur les équilibres socio-économiques. Depuis l'entrée en vigueur des ALE, c'est l'extérieur qui bénéficie plus de l'ouverture commerciale. La promotion des exportations n'a pu permettre, au moins, un résultat équivalent à celui de la politique de substitution des importations sachant que cette dernière ne peut être reconduite à l'heure où la mondialisation devient un paramètre incontournable. A partir de l'analyse des données recueillies, le coût de la vie des ménages semble devenir préoccupant au Maroc ces dernières années. Le palliatif de la compensation est loin de stabiliser l'inflation ; ceci dit, de nouveaux remèdes doivent être managés, entre autres les solutions solidaires.

Bibliographie

- A. G. (2008a), « Pouvoir d'achat, inflation, compensation : les dilemmes de Nizar Baraka », *L'Economiste*, 2736, 17 Mars, pp 4.
- A. G. (2008b), « Compensation : les coûts cachés du système », *L'Economiste*, 2707, 5 Février, pp 3.
- Achy L. et Sekkat K. (2007), *L'économie marocaine en questions (1956-2006)*, L'Harmattan, Paris, pp36.
- Al Itihad (2008), « Les crédits consomment 70 % des salaires : les marocains ont demandé 370 milliards de centimes comme crédits en un an ! », *Al Itihad Ichtiraki*, 8830, 28 mars, pp 1, traduit de l'Arabe.
- Banque Mondiale (1999), *Mise jour de l'évaluation du secteur privé : le secteur privé moteur de la croissance économique marocaine*, Rapport N° 19975-MOR 15 décembre 1999, Direction du développement des secteurs privé et financier ; Bureau régional Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- BKAM (2008), *Rapport sur la politique monétaire*, 25 Mars, Rabat. BKAM= Bank Al Maghreb
- CIHEAM (2008), *Mediterra 2008 : Les futurs agricoles et alimentaires en méditerranée*, Les Presses Sciences Po, Paris.
- CNSS (2007), *Rapport annuel 2006*, Casablanca.
- Harmak R. (2008), « Prix : beurre, eau minérale et livre scolaire dans le collimateur », *L'Economiste*, 2736, 17 Mars, pp 6.
- HCP (2002), *Enquête Nationale sur les Ménages 2000-2001*, Rabat.
- HCP (2007), *Annuaire statistique 2006*, Rabat.
- HCP (2008), « indicateurs & agrégats », www.hcp.ma (consulté en juin 2008)
- Helbling T., Mercer-Blackman V. et Cheng K. (2008), « Vague porteuse : l'envolée des prix des matières premières pourrait avoir des effets durables », *Finances et Développement*, n° 1, V 45, Mars, pp 10-15.
- Khrouz D. Boulouiz M. et Laraki D. (1991), *Economie politique : éléments d'analyse*, Les Editions Toubkal, Casablanca, pp 270.
- Mabrouk S. (2008), « Inflation 2008 : Jouahri surveillance de près », *L'Economiste*, 2728, 5 Mars, pp 11
- Office des Changes (2008), *Balance commerciale 2007 édition provisoire*, Rabat.
- Ramdani M. (2008), « Produits pétroliers et gaziers : la compensation à sec d'ici juillet 2008 », *L'Economiste*, 2734, 13 Mars, pp 11.
- Rami M. (2008) « Les augmentations exponentielles des prix transforment les rencontres familiales en forum de discussion de la situation économique », *Al Itihad Ichtiraki*, 8815, 10 mars, pp 8, traduit de l'Arabe.
- Royaume du Maroc, *50 ans de développement humain et perspectives 2025*, Rabat.
- World Bank (2007), *World Development indicators*, Washington DC.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement durable des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org